

Saint-Denis, le 06 mai 2024

Objet : Avis conforme de l'Autorité environnementale (Ae)

Dossier : Modification du PLU de la commune de Saint-Louis- NPNRU Le Gol

Vos réf : votre courriel en date du 27 MARS 2024

Nos réf : SCETE/UEE/mt/ appui MRAe /n°2024ACREU3

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de La Réunion sur le dossier cité en objet, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme.

Cet avis conforme confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale et est mis en ligne :

- sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de La Réunion (MRAe) : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr) ;
- et sur le site internet de la DEAL de La Réunion, portail SIDE (système d'informations documentaires du développement durable et de l'environnement) :  
[www.side.developpement-durable.gouv.fr](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr).

Il devra par ailleurs être joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, être mis à disposition du public.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale



Didier KRUGER

Madame La maire  
Mairie de Saint Louis  
125 Avenue Principale  
97450 SAINT LOUIS

Copie : Préfecture de La Réunion – Secrétariat Général – Service de la coordination des politiques publiques, pour information